



Les Assises de l'Université

Sophie Béjean présente à AEF les propositions d'un groupe de travail de la CPU pour réformer la loi LRU

Dépêche AEF 169570 du 16-07-2012

« L'articulation entre les conseils doit être revue afin de garantir la collégialité des décisions et l'efficacité de la gouvernance. Or nous pensons que réunir CS (conseil scientifique) et Cevu (conseil des études et de la vie universitaire) et leur donner un rôle décisionnel - et non plus consultatif - permettrait de mieux articuler formation et recherche », déclare à AEF Sophie Béjean, ancienne présidente de l'université de Bourgogne et ancienne présidente de la commission des moyens de la CPU (Conférence des présidents d'université), jeudi 12 juillet 2012. Elle préside au sein de la CPU un groupe de travail sur la loi LRU qui réunit depuis le mois d'avril une vingtaine de présidents, l'objectif étant de « faire un bilan d'étape de la LRU quatre ans après son application », d' « identifier les points négatifs et positifs » et d'être « force de proposition dans le cadre des assises » de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sophie Béjean présente en avant-première à AEF les premières conclusions et propositions de ce groupe de travail qui seront discutées lors de l'université d'été de la CPU fin août.

Les travaux de ce groupe ont été menés autour de trois grands thèmes : « la gouvernance », « l'organisation interne et externe » et « l'autonomie, le financement et les ressources humaines ».

Pas de fusion des collèges A et B mais des solutions techniques à trouver

S'agissant de la gouvernance, qui est la partie « la plus symbolique mais pas forcément la plus importante » aux yeux de Sophie Béjean, le groupe de travail estime nécessaire de revenir sur trois points, afin d' « allier efficacité dans la stratégie et collégialité ». Tout d'abord, au niveau du mode de scrutin pour l'élection des conseils, se pose la question de la prime majoritaire (1), qui « va aujourd'hui à l'encontre de l'implication de toute la communauté universitaire en pouvant donner la majorité à un groupe minoritaire et en écrasant toute expression des autres minorités ». Sophie Béjean pointe également le « problème de la distinction entre collège A (professeurs) et collège B (autres enseignants) ». Le groupe de travail ne va pas jusqu'à préconiser la fusion des deux collèges, mais Sophie Béjean estime que « des solutions techniques sont à trouver avec des juristes pour par exemple solidariser les listes sur les deux collèges ».

Deuxièmement, le groupe de travail pointe les problèmes techniques liés à la représentation des différents secteurs de l'université pour la constitution des listes électorales. « Il est nécessaire d'introduire davantage de souplesse afin que ce soient par exemple les statuts des universités qui précisent de la dénomination des secteurs devant être représentés », indique Sophie Béjean.

Gouvernance : « réunir CS et CEVU »

Enfin, le dernier point concerne le rééquilibrage des pouvoirs entre le CA, le CS et le Cevu. Le groupe de travail juge que « le CA ne doit pas être surchargé d'une fonction de gestion du quotidien comme aujourd'hui ». Il « doit être repositionné sur une fonction de stratégie » et doit donc « déléguer » une partie de ses prérogatives aux autres conseils. Sophie Béjean précise que le groupe de travail « plaide pour une réunion du CS et du Cevu plutôt que pour la notion de 'sénat académique', polysémique et renvoyant trop aux universités anglo-saxonnes dont le fonctionnement est complètement différent du nôtre ».

Concrètement, ce nouveau conseil pourrait par exemple décider des « changements de modalités d'évaluation d'un diplôme » et surtout s'emparer pleinement du suivi de carrière des enseignants-chercheurs (recrutement, promotion, primes...), indique Sophie Béjean. « Aujourd'hui, il nous semble en effet que le CA restreint [aux enseignants-chercheurs] n'est pas le mieux placé pour être un jury efficace et représentatif après les comités de sélection, ce qui jette parfois la suspicion et alimente le discours sur la concentration des pouvoirs dans les mains du président et surtout du CA. D'ailleurs, toutes les universités ou presque ont mis en place des procédures collégiales en amont des décisions concernant la carrière des enseignants-chercheurs, par exemple pour constituer les comités de sélection. Il faudrait donc conforter ces procédures. »

Revoir l'organisation interne et créer un statut d'université unique

« Plus important » aux yeux de Sophie Béjean : il serait nécessaire de revoir l'organisation interne des universités, redéfinir le rôle, la composition et la taille des composantes, des UFR et la place des laboratoires, car « alors que la réalité a fortement évolué, la LRU n'a pas touché à l'organisation interne des universités ». « Plusieurs types de solution » sont envisagées « au vu des expériences observées pour assurer la cohérence de l'organisation interne » : « sortir les laboratoires des UFR et instituer un lien direct avec la gouvernance centrale », « prévoir une organisation matricielle avec une horizontale formation et une verticale recherche, un laboratoire pluridisciplinaire pouvant par exemple être rattaché à plusieurs UFR », « établir un tableau de subsidiarité pour dire qui est responsable de quoi » ou encore « créer des pôles, collégiums ou collèges à l'image de ce qui se fait dans les universités fusionnées sans que cela corresponde à quelque chose de réglementaire aujourd'hui ».

Elle précise que « tout ne doit pas être écrit dans la loi » : « Nous plaidons pour que la loi soit souple et que ce soient les statuts des établissements qui définissent leur organisation. En revanche la loi acterait certains principes incontournables comme le lien formation-recherche, la collégialité, la subsidiarité et surtout le statut d'université unique. Nous tenons en effet absolument à un statut unique des universités afin d'éviter les statuts dérogatoires comme celui de grand établissement. Certains y ont recours aujourd'hui pour pouvoir adapter leurs statuts aux situations locales et à leur projet, reconnaître par exemple la spécificité de certaines écoles externes, mais il existe toujours le risque de recourir à ce statut dérogatoire pour de mauvaises raisons comme la dérégulation des droits d'inscription, ce à quoi nous sommes totalement opposés. »

Sophie Béjean plaide par ailleurs pour que le statut d'université permette « plus de subsidiarité et la possibilité de créer des universités fédérales pour porter une politique de site plus affirmée en réunissant plusieurs établissements dans un projet commun ». « L'enjeu est au fond de faire la synthèse entre plusieurs lois successives pour adapter le code de l'éducation à la réalité universitaire d'aujourd'hui et de demain, et pas seulement de revoir la loi LRU. »

« Il est temps que l'autonomie bénéficie aux personnels »

Pour ce qui est des ressources humaines, le groupe de travail souhaite que « l'autonomie bénéficie aux personnels » car « il est temps que les universités assument pleinement leurs responsabilités vis-à-vis des personnels tout en respectant le cadre national de la fonction publique », que ce soit en termes de « politique d'action sociale, d'accompagnement des carrières ou de politique indemnitaire ». Sophie Béjean pointe des « manques », à commencer par la « capacité à accompagner la carrière des Prag/PRCE » en leur permettant d'exercer « dans d'aussi bonnes conditions à l'université que dans le secondaire ». Elle rappelle que la CPU plaide pour « un accompagnement positif » de la carrière des enseignants-chercheurs en « refusant complètement l'idée de modulation des services comme menace ou sanction ». Elle souhaite aussi que « les établissements soient responsabilisés en matière de gestion des personnels précaires Biatss, pour les former, les accompagner dans leur projet et les aider à intégrer la fonction publique ».

Enfin, s'agissant du financement des universités, le groupe de travail plaide pour « une articulation entre financement récurrent en fonction du coût objectif d'un étudiant de manière équitable sur tout le territoire et financement par contrat encourageant la stratégie d'un établissement en partenariat avec l'État, les collectivités et les organismes de recherche ». « Cela ne signifie pas qu'on demande plus de place au financement sur contrat, mais simplement qu'il n'y ait pas de mélange des rôles. Il faut plus de transparence et d'équité dans le financement des universités », précise Sophie Béjean.

(1) La règle de la prime majoritaire prévoit que la moitié des sièges à pourvoir dans les collèges A et B est attribuée à la liste arrivée en tête.

Vincent Berger, rapporteur général, précise la méthode et le calendrier

Dépêche AEF 1670238 du 01-08-2012

« Le comité de pilotage se réunira pour deux séries d'auditions des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'abord du 27 au 31 août, puis du 17 au 19 septembre », indique à AEF Vincent Berger, rapporteur général des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, mardi 31 juillet 2012. Il entend par « acteurs » de l'ESR les organisations syndicales et représentatives, les organismes de recherche et agences de financement, les associations et organisations professionnelles (CPU, ASG, etc.), des responsables socio-économiques, « les ministères qui ont un lien avec le supérieur et la recherche, comme la Santé, le Redressement productif, la Défense, l'Agriculture, la Culture, l'Égalité hommes-femmes, etc. », « La liste de tous ceux qui seront auditionnés n'est pas encore définitivement arrêtée », ajoute-t-il, précisant que c'est au comité de pilotage, « indépendant », de décider. Vincent Berger table sur « plus de 80 auditions ».

« Toutes les organisations qui seront auditionnées devront aussi nous adresser une contribution écrite, complète Vincent Berger. Chaque contribution ne devra pas dépasser quatre pages, pour assurer une certaine équité et faciliter ensuite leur traitement. Si une institution le souhaite, elle pourra nous indiquer un site internet où ses argumentaires seront approfondis. » Le rapporteur général ajoute que « de nombreuses institutions ou organisations non auditionnées seront également invitées à contribuer par écrit, et plus largement tout le monde pourra nous adresser une contribution et toutes seront lues avec attention ». En effet, le dépôt d'une contribution individuelle est également possible : dans ce cas, elle doit être d'abord adressée au rapporteur des assises territoriales de sa région qui, après l'avoir lue, jouera le rôle de modérateur. Enfin, « toutes les contributions ont vocation, après vérification de leur recevabilité pour des raisons légales, à être mises en ligne sur le site des assises qui ouvrira fin août. »

Assises territoriales : première quinzaine d'octobre

S'agissant des assises territoriales, elles auront lieu la première quinzaine d'octobre et dureront entre un et trois jours. Elles seront organisées par le recteur, le préfet, le président de région et un rapporteur territorial. « Elles ont toutes vocation à traiter des trois thèmes fixés par Geneviève Fioraso : la réussite des étudiants, la recherche, l'organisation et la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais elles pourront évidemment aller au-delà. Le rapporteur territorial adressera au comité de pilotage un rapport de 25 pages maximum pour la fin octobre. » En outre, « nous prévoyons des 'assises internationales' pour les Français de l'étranger. Ces chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doc et doctorants ont certainement des choses à dire intéressantes, avec le recul qui est le leur ». Le lieu et la forme de ces assises ne sont pas encore définis.

Par ailleurs, à l'issue des assises territoriales, le comité de pilotage pourra demander des « focus » à certaines d'entre elles sur des sujets précis, comme par exemple sur le logement étudiant, l'insertion des doctorants, les sciences humaines et sociales, la place des femmes dans les filières scientifiques, la coopération hospitalo-universitaire ou les Satt, précise Vincent Berger.

Assises nationales : les 26 et 27 novembre 2012

Ensuite, « les premiers éléments de synthèse seront communiqués lors des assises nationales qui auront lieu les 26 et 27 novembre 2012. Quant au rapport final, il sera remis à la ministre avant Noël. Il fera des propositions mais pas seulement. Il proposera sans doute des scénarios qui appelleront l'arbitrage du ministère. »

Pour Vincent Berger, les assises doivent être « une sorte de grand forum social qui doit permettre à tout le monde de s'exprimer, pas seulement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi toute la société. Si certains ressentent le besoin de s'exprimer dans le cadre de 'contre-assises' ou d'assises alternatives, pourquoi pas, leurs contributions seront également prises en considération. » Pour lui, ces assises seront « un succès », si « en renouant le dialogue, la confiance réciproque entre l'université et l'État est rétablie. L'État étant aussi bien les politiques, les parlementaires, que l'administration. Il faut que toute la société soit convaincue, à l'issue des assises, que l'enseignement supérieur et la recherche sont capitaux pour l'avenir, que des bonnes idées en sortent, qu'ils sont bien organisés et sur de bons rails, et que la France a raison d'investir dans ce secteur. »

Vincent Berger précise enfin que le comité de pilotage est hébergé à Paris-Diderot et que les locaux et matériel que fournit l'université au comité sont facturés par le biais d'une convention entre l'université et le ministère. Outre le rapporteur général, l'université accueille Stéphane Kesler, IGAENR, qui assure les fonctions de secrétaire général du comité, et Florent Olivier, responsable du service « offre de formation » de l'Upec, celle de secrétaire général adjoint. Pendant la durée des assises, la présidence de l'université Paris-Diderot est assurée par une vice-présidente exécutive, Anne Kupiec

La liste des rapporteurs

Dépêche AEF 170916 du 29-08-2012

24 rapporteurs territoriaux devraient être prochainement désignés pour les assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche, selon les informations recueillies par AEF. Le choix de ces personnalités a été arrêté en accord avec les recteurs, les préfets et les présidents de région. Les assises territoriales se tiendront la première quinzaine d'octobre et dureront entre un et trois jours. « Elles ont toutes vocation à traiter des trois thèmes fixés par Geneviève Fioraso : la réussite des étudiants, la recherche, l'organisation et la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche », expliquait à AEF Vincent Berger, rapporteur général des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, mardi 31 juillet 2012. « Mais elles pourront évidemment aller au-delà. Le rapporteur territorial adressera au comité de pilotage un rapport de 25 pages maximum pour la fin octobre. »

Cette semaine, du 27 au 31 août, le comité de pilotage est en train d'auditionner les 58 premières organisations ou institutions représentatives de l'ESR avant une deuxième série d'auditions du 17 au 19 septembre. Enfin, après les assises territoriales se tiendront les 26 et 27 novembre 2012 les assises nationales qui seront ouvertes par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Quant au rapport final, il sera remis à la ministre avant Noël, laquelle devra alors faire les arbitrages en vue d'une loi d'orientation.

Voici la liste actuelle des rapporteurs territoriaux, la présence de certains d'entre eux étant encore sous réserve :

Alsace - Michel Granet, professeur des universités, physicien du globe à l'université de Strasbourg.

Aquitaine - François Dubet, directeur d'études à l'EHESS, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux.

Auvergne - Claude-Gilles Dussap, professeur en génie des procédés à l'université Blaise-Pascal (Clermont-II).

Bourgogne et Franche-Comté - Michel de Labacherie, directeur de l'Institut Femto-ST (Franche-Comté électronique, mécanique, thermique et optique – sciences et technologies).

Bretagne - André Lespagnol, professeur des universités, ancien président de l'université Rennes-II, ancien recteur des académies de Reims et de Créteil, et ancien vice-président de la région Bretagne chargé de l'enseignement supérieur.

Centre - Philippe Vendrix, directeur de recherche en musicologie au CNRS, directeur du CESR (Centre des études supérieures de la Renaissance) à l'université François-Rabelais de Tours.

Champagne-Ardenne - François Guinot, administrateur de sociétés, président honoraire de l'Académie des technologies, président du conseil scientifique et stratégique pour l'innovation de Carinna (Agence pour la recherche et l'innovation de Champagne-Ardenne), ancien directeur général de Rhône-Poulenc santé et de BioMérieux, ancien PDG de Rhône-Poulenc chimie.

Corse - Francine Demichel, professeure des universités émérite en droit public à l'université de Paris-VIII, présidente de la fondation de l'université de Corse Pascal-Paoli, ancienne directrice de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Guadeloupe Martinique - Harry Ozier Lafontaine, docteur en agronomie, directeur de recherche à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique).

Île-de-France - Jean-Pierre Bourguignon, mathématicien, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut des hautes études scientifiques à Bures-sur-Yvette et professeur de mathématiques à l'École Polytechnique.

Languedoc Roussillon - Joël Bockaert, biologiste, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut de génomique fonctionnelle (UMR CNRS/Inserm), professeur à l'université Montpellier-I.

Limousin - Michel Cogné, PU-PH en immunologie à l'université de Limoges.

Lorraine - Jean-Marie Dubois (sous réserve), physicien, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut Jean Lamour (UMR CNRS/UHP/INPL/UPVM).

Midi-Pyrénées - Dominique Le Quéau, physicien, directeur de recherche CNRS, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS.

Nord Pas-de-Calais - Alain Dubrulle, président honoraire de l'université du Littoral Côte d'Opale, ancien vice-chancelier des universités de Paris.

Basse-Normandie - Josette Travert, ancienne présidente de l'université de Caen - Basse Normandie, ancienne rectrice de l'académie de Grenoble.

Haute-Normandie - Alain Menand (sous réserve), ancien directeur de la section des formations et des diplômés de l'Aeres.

Pays de la Loire - Jacques Girardeau, professeur des universités en géologie-géodynamique à l'université de Nantes, président du PRES Unam.

Picardie - Daniel Thomas, professeur à l'UTC, président du pôle de compétitivité à vocation mondiale IAR (Industries et agro-ressources).

Poitou-Charentes - Éric Espéret, ancien président de l'université de Poitiers, ancien délégué général de la CPU.

Paca - Didier Laussel, économiste, professeur d'université à AMU.

Réunion - **Patrick Hervé** (sous réserve), professeur d'université en physique, ancien président de l'université de la Réunion, ancien délégué régional à la recherche et à la technologie.

Rhône-Alpes Grenoble - Jérôme Garin (sous réserve), chef de l'Institut de recherche en technologies et sciences pour le vivant au CEA.

Rhône-Alpes Lyon - Isabelle Lefort (sous réserve), professeure de géographie, vice-présidente du conseil scientifique de l'université Lyon-II.

Une « note méthodologique » décrit le rôle des rapporteurs territoriaux

Dépêche AEF 171015 du 31-08-2012

« Veiller à la dynamique des échanges », « faire émerger un ensemble cohérent de propositions » et assurer « un lien étroit avec le comité de pilotage national » : tels sont les trois axes d'action des rapporteurs territoriaux des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, tels que définis par le comité de pilotage dans une « annexe » intitulée « éléments méthodologiques » et envoyée aux rapporteurs territoriaux. Cette note, qu'AEF s'est procurée, vise à donner aux 24 rapporteurs territoriaux « des premiers éléments scientifiques concernant les assises (...), qu'il s'agisse des thématiques abordées, de la méthodologie des débats ou du format des documents attendus ». Une « première réunion de coordination avec les membres du comité de pilotage » se tiendra le 19 septembre 2012 à Paris, après les deux phases d'auditions nationales qui se tiennent du 28 au 31 août puis les 17 et 18 septembre.

Ce n'est pas le comité de pilotage des assises qui organise les débats en région – dont la durée est fixée de un à trois jours – mais les présidents de région, les recteurs et les préfets de région, précise la note. Les rapporteurs territoriaux n'y sont donc qu' « associés ». Le comité de pilotage émet cependant quelques « recommandations » : avoir une « capture vidéo » des débats, des sites internet dédiés dans chaque région pour publier les contributions individuelles après validation par le comité de pilotage et s'assurer de la « représentation de toutes les catégories d'acteurs », le nombre de participants pouvant dépasser le chiffre « de 50 à 100 » envisagé dans un premier temps.

Destinataire exclusif des contributions individuelles

Le rapporteur territorial devra « encourager des débats préparatoires (...) par exemple dans des établissements et des sites universitaires, sous quelle que forme que ce soit », même si ces débats restent « à l'initiative des responsables locaux ». Il est « le garant de la qualité scientifique des débats et de la production qui en est issue ». Il sera surtout « le destinataire exclusif de l'ensemble des contributions individuelles » quand le comité de pilotage sera celui des contributions « d'organisations ou d'associations représentatives ».

Le document rappelle que « les assises territoriales seront achevées à la mi-octobre », ce qui laisse « deux semaines » au rapporteur pour « produire le rapport de 25 pages qui en est issu ». C'est ensuite le comité de pilotage qui, à partir du 1er novembre, fera une synthèse des rapports territoriaux pour les assises nationales des 26 et 27 novembre. Il est donc demandé aux rapporteurs territoriaux de structurer leur rapport en fonction des thématiques arrêtées par le comité de pilotage et de « présenter des propositions (...) clairement (...) dans un sommaire conclusif » en respectant un « cadre ». Les trois thématiques lancées par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont en effet été déclinées en différents sujets par le comité de pilotage :

1 - Agir pour la réussite de tous les étudiants

- Orientation et insertion professionnelle ;
- Offre pédagogique innovante et adaptée ;
- Enseignement supérieur pour tous et tout au long de la vie ;
- Attractivité et mobilité internationale des étudiants et personnels ;
- Allocation et soutiens aux étudiants ;
- Logement étudiant ;
- Prévention et santé des étudiants ;
- Vie de campus (culture, sport, handicap, social, développement durable...).

2 - Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- Modalités de la coopération scientifique ;
- Méthodologie et publication scientifiques ;
- Jeunes chercheurs ;
- Condition des personnels non permanents ;
- Carrières des scientifiques dans l'ESR et dans la société ;
- Intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Diplomatie pour la science et science pour la diplomatie ;
- Appropriation des démarches et connaissances scientifiques par la société ;
- Éthique et régulation sociétale de la recherche ;
- Coopération entre recherche publique et recherche privée ;
- Recherche technologique (Satt [société d'accélération du transfert de technologie], pôles de compétitivité, outils de transfert...).

3 - Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Rôle respectif des institutions et simplification du paysage ;
- Répartition des compétences avec les collectivités territoriales ;
- Organisation territoriale de l'enseignement supérieur ;
- Articulation des politiques nationales et d'établissement ;
- Gouvernance des établissements (organisation et éthique) ;
- Équilibre des modalités de financement de l'ESR ;
- Évaluation des équipes et des établissements ;
- Évaluation de l'activité des personnels ;
- Répartition des compétences nécessaires hors enseignement et recherche ;
- Modalités d'aide à la décision publique et la gestion des risques.

Le document explique enfin que pour les assises nationales des 26 et 27 novembre à Paris – organisées par le ministre – « chaque assise territoriale enverra une délégation comprenant cinq membres, dont le rapporteur, pour y participer ».

« En Bretagne, le processus est en train de se lancer » (André Lespagnol, rapporteur territorial)

Dépêche AEF 170945 du 30-08-2012

« Le calendrier est très contraint, mais le processus des assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche est en train de se lancer en Bretagne », affirme à AEF André Lespagnol, désigné mercredi 29 août 2012 rapporteur territorial pour la Bretagne « par le trio organisateur : le préfet, le recteur et le président de région ». « Les assises auront lieu sur deux ou trois jours, au milieu du mois d'octobre, et je remettrai mon rapport pour le 31 octobre », poursuit le professeur des universités, ancien président de l'université Rennes-II (1991-1996), ancien recteur des académies de Reims (1998-2000) et de Créteil (2000-2003), et ancien vice-président de la région Bretagne chargé de l'enseignement supérieur (2004-2010).

En Bretagne, un comité de pilotage des assises a été constitué. Il est composé de représentants du préfet, du recteur et du président de région, de représentants du monde académique (universités, écoles, organismes de recherche), de représentants du monde socio-économique (les présidents des commissions formation et économie-recherche du Ceser), des représentants d'élus étudiants et enfin des représentants du monde de la culture scientifique. Ce comité de pilotage se réunira pour la première fois le 5 septembre prochain.

Les deux universités organisent une consultation interne

« En tant que rapporteur, je dois veiller à ce que la participation à ces assises soit la plus large possible », indique André Lespagnol. « Chacun des établissements d'enseignement supérieur et de recherche va également organiser une consultation en son sein ; certains ont déjà mis en place un calendrier ». À Rennes-I, le président Guy Cathelineau a envoyé le 20 juillet dernier à l'ensemble des personnels de l'université un courrier à ce sujet. Il invite les responsables de laboratoires, de composantes, d'IUT, de services, à organiser des discussions sur les thèmes retenus pour les assises (la réussite des étudiants, la recherche, l'organisation et la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche). Une présentation générale de ces discussions sera faite lors d'une réunion exceptionnelle des services et des conférences de l'université, le 27 septembre prochain. Un professeur émérite de Rennes-I sera désigné rapporteur de l'université, et chargé de synthétiser la position de Rennes-I sur les différentes thématiques.

À Rennes-II également, « une discussion en amont des assises » aura lieu à l'université. Le président Jean-Émile Gombert a sollicité par mail, le 28 août dernier, les directeurs d'UFR, de départements, de services et d'unités de recherche « afin que des débats autour de ces assises soient organisés lors de réunions ». Un espace d'échanges dédié à ces assises sera mis à la disposition de l'ensemble des personnels sur l'intranet de l'université la semaine prochaine. Des débats auront lieu au sein des trois conseils centraux de l'université, réunis en congrès le 5 octobre 2012 ; ces conclusions constitueront des contributions pour les assises.

Réunion des rapporteurs territoriaux le 19 septembre

Dans sa lettre de mission, le rapporteur territorial se voit également confier la responsabilité de l'animation des débats, et de la réalisation d'une synthèse reflétant la réalité des débats. Une réunion des rapporteurs territoriaux par le comité de pilotage national est prévue le 19 septembre prochain. « À l'issue de cette réunion, nous tiendrons un nouveau comité de pilotage régional, pour éventuellement ajuster la méthodologie ou l'organisation », ajoute André Lespagnol.

Des organisations représentatives s'interrogent sur leur place dans le processus

Dépêche AEF 170964 du 30-08-2012

« Nous sommes dubitatifs sur la manière dont s'organisent les assises [de l'enseignement supérieur et de la recherche] et notamment sur la façon dont vous avez choisi d'associer les personnels et leurs organisations représentatives. » C'est ce qu'écrit le Snesup-FSU dans un courrier daté du 30 août 2012 adressé Françoise Barré-Sinoussi, présidente du comité de pilotage des assises. Ce comité a reçu le Snesup-FSU le 28 août, dans le cadre d'une délégation de la FSU (Snesup-SNCS-Snasub-Snes). Pour le syndicat, « l'ampleur de la réflexion nécessaire pour dégager les orientations de nouvelles dispositions législatives en rupture avec la loi 'pacte pour la recherche' et la loi LRU, les nécessaires débats démocratiques sont incompatibles avec la durée dérisoire que le comité de pilotage réserve aux auditions ».

Emmanuel Zemmour, président de l'Unef, indique lui aussi à AEF que la manière dont les organisations représentatives sont associées à ces assises lui « paraît incertain ». Il explique que « des auditions d'une heure suivies d'une contribution de quelques pages qui doit être envoyée dans la foulée, cela semble bien léger pour mettre au point une loi qui doit refonder l'enseignement supérieur et la recherche ». Enfin, François Balaudé, président de l'université de Paris-X Nanterre, écrivait mercredi 29 août 2012 sur twitter, que « la CPU approuve la tenue des assises de l'enseignement supérieur, mais en conteste le calendrier et la méthode ». La CPU tient actuellement [29 et 30 août] sa première université d'été à Paris, afin notamment de préparer les assises.

Demandes d'informations officielles

Dans son courrier, le Snesup-FSU rapporte également que « la liste des organisations auditionnées n'est toujours pas connue ». Interrogé à ce sujet par AEF, Vincent Berger, rapporteur général des assises, indique que cette liste ne sera communiquée qu'après les auditions. Cela « procède d'une rupture avec le principe de transparence en mettant devant le fait accompli des organisations écartées de l'audition », réagit le Snesup-FSU.

Le syndicat s'inquiète également de n'avoir « aucune indication » sur « la phase dite 'territoriale' des assises - dans les faits régionale » alors qu'elle débute dans « six semaines ». Le syndicat remarque que « la liste des rapporteurs locaux n'est connue que de manière officieuse par voie de presse ». Il demande donc « à être rapidement en possession d'informations officielles : calendrier, lieux, nombre des représentants par organisation ou association, etc... ». Il demande également « à être consulté sur les modalités d'organisation et d'association des personnels aux assises », rappelant que « cette organisation doit être conforme à une répartition homogène sur le territoire et permettre une large et réelle association de la communauté universitaire et scientifique ».

Le SGEN-CFDT pointe le peu de femmes parmi les rapporteurs territoriaux

De son côté, Patrick Fridenson, cosecrétaire fédéral enseignement supérieur du Sgen-CFDT, « s'étonne que la liste des rapporteurs pour les assises territoriales compte trois femmes au maximum ». Et ce, d'autant plus que « le Premier ministre, par deux circulaires, vient de prôner le renforcement de la parité » au « Journal officiel » du 24 août. Selon le syndicat, « le gouvernement pouvait certainement mieux faire » et « il pourrait tout de même donner l'exemple ».